

Compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2014

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, David Deboissy, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Lætitia Yvon

Ordre du jour :

- **Rentrée scolaire**
 - . **Règlement intérieur de la cantine**
 - . **Personnel de l'école et de la cantine**
 - . **Tableaux numériques**
- **Travaux du lotissement**
 - . **Séparation des réseaux rue de Saint-Christophe**
- **Changement d'emplacement du panneau d'agglomération**
- **Entretien des chemins communaux**
- **Questions diverses**

• **Rentrée scolaire**

113 enfants étaient présents au matin de la rentrée scolaire dont 3 de très petite section.

87 enfants sont inscrits à la cantine. Une auxiliaire de vie scolaire est présente durant le repas en plus des deux ATSEM. Les activités périscolaires vont se mettre en place progressivement. Jean-Marc Ory s'est proposé pour animer un atelier de modélisme.

Règlement intérieur de la cantine

Magali Fardao présente le règlement de la cantine. Les membres du conseil, après avoir apporté quelques modifications, l'approuvent à l'unanimité.

Personnel de la cantine

Un cuisinier a été embauché pour remplacer la cantinière. Il s'agit de Monsieur Jean-Marc Tison. Il travaillera 21 heures pour la cantine. La commune l'embauche 14 heures sur un poste d'agent technique.

Magali Fardao rapporte que Monsieur Tison et sa collègue, Madame Trottet ont eu énormément de travail pour remettre la cantine en ordre de fonctionnement (nettoyage de la vaisselle, nettoyage et désinfection des locaux).

Le maire confirme l'état de saleté de la cuisine à la fin de l'année scolaire. Il remercie Magali Fardao et Maurice Vinette pour leur investissement et leur aide pour la mise en place de la cantine avant la rentrée.

Outil informatique

Un outil informatique a été mis en place par David Deboissy pour la cantine, la garderie, le transport scolaire et, à terme, pour le Sivos. Cela facilitera le travail de la secrétaire en permettant une gestion plus efficace et rigoureuse.

(départ excusé de David Deboissy)

Interdiction de circuler derrière l'école

Des usagers de l'école se sont plaints de ne plus pouvoir accéder à l'arrière de l'école en voiture et demandent des dérogations.

La sécurité des enfants étant prioritaire, le conseil municipal considère qu'il n'y a pas lieu de déroger à l'interdiction de circuler derrière l'école.

Tableaux numériques

Les tableaux numériques n'ont pas pu être posés avant la rentrée en raison d'une rupture de stock. L'installation se fera dès que possible. Cet achat a été subventionné à 80 %.

• Travaux du lotissement

Travaux supplémentaires

Des travaux qui n'ont pas été prévus dans l'étude de Guillerminet vont devoir être réalisés engendrant des frais supplémentaires. Ainsi, l'entrée du lotissement n'a pas été prévue.

Pascal Gautier souligne que le cabinet Guillerminet a fait preuve de légèreté en ne prévoyant pas des travaux obligatoires. Il propose de refuser de payer ce qui n'a pas été prévu par le bureau d'étude, lui laissant à sa charge. Pascal Gautier se charge d'appeler le cabinet.

Le maire propose de voir cela lors de la prochaine réunion de chantier.

Le conseil municipal approuve.

Séparation des réseaux des eaux usées rue de Saint Christophe

Le maire présente un plan des réseaux d'eaux usées de la commune. Certaines parties du réseau sont en séparatif : eaux usées domestiques partant vers la lagune, eaux pluviales déversées dans la Sarthe. Sur le réseau non séparé, les eaux pluviales partent vers la lagune. Il pourrait s'agir dans l'avenir de tendre vers un réseau séparatif généralisé. Une étude globale du réseau devra être réalisée afin de fixer les attentes et les objectifs de la commune concernant d'éventuels travaux sur l'ensemble du réseau.

Les réseaux du lotissement de la Noé étant séparés, le maire propose de refaire le réseau de la rue de Saint-Christophe de la même façon en 2015. En effet, une visite par caméra du réseau par la Saur présente des canalisations endommagées ou obstruées en partie sur cette rue à hauteur du lotissement.

Pascal Gautier exprime qu'il ne faut pas se précipiter et vérifier que la canalisation est effectivement défectueuse.

Poteau d'incendie

Le débit d'eau s'avère insuffisant pour l'alimentation optimale du poteau d'incendie de la salle de sport intercommunale et du lotissement de la Noé. Ce point sera abordé avec le syndicat d'eau afin de trouver une solution.

- **Changement d'emplacement du panneau d'agglomération**

Le maire propose de reculer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sis avant le Pont Napoléon. Ceci afin de permettre la limitation de la vitesse avant l'entrée du bourg, un débarnage et la mise en place d'une clôture de protection permettront quant à eux un passage plus aisé des piétons.

- **Entretien des chemins communaux**

Il a été constaté que le matériel de l'entreprise Pichon qui effectue actuellement l'entretien n'est pas adapté et que certains chemins ne sont plus débroussaillés. Il est proposé de prendre contact avec d'autres entreprises pouvant proposer une prestation adaptée.

Le conseil municipal approuve.

- **Questions diverses**

Communauté de communes : groupement de commandes pour l'achat et l'entretien des extincteurs

La Ccam propose de créer un outil de mutualisation des achats afin d'obtenir de meilleurs prix. Dans ce cadre, le premier marché pourrait être celui des extincteurs.

Il est donc proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Aubin intègre ce groupement de commandes.

Le conseil municipal approuve.

Limitation de la vitesse de circulation devant l'école
Stationnement réservé aux personnes handicapées

Des devis sont demandés à plusieurs entreprises pour la mise en place éventuelle de panneaux limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h devant l'école et signalant la traversée d'écoliers, ainsi que le traçage d'une place de stationnement réservée aux personnes handicapées entre l'église et la mairie.

Remplacement de l'adjoint technique pendant ses congés

Il a été fait appel à l'association intermédiaire SOS coup de main pour le remplacement indispensable de Bernard Baroiller pendant ses congés. Tout s'est très bien passé.

Changement du jour de ramassage des ordures ménagères

La Ccam a informé la commune que le ramassage des ordures ménagères aura lieu le jeudi matin à compter du 1er octobre. Afin d'avertir les habitants, des prospectus seront distribués dans les boîtes aux lettres du bourg par la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.